

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 février 2026 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance relative aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 1) suivante :

Ordonnance ORD2726-001 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 1) (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

L'ordonnance ci-dessus mentionnée peut être consultée à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 5^E JOUR DE FÉVRIER 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc